

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2026

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME À PROPULSION VÉLIQUE - (N° 1502)

Adopté

N° CD60

AMENDEMENT

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, rapporteure

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 2, supprimer le mot :

« lui ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« permettre »,

insérer les mots :

« à cette filière ».

III. – Au même alinéa, supprimer le mot :

« notamment ».

IV. – À la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« , conformément à l’objectif de neutralité carbone en 2050 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.